

06/08/2022

Extrait du registre des assemblées de propriétaires**Association des Copropriétaires L'ENSOLEILLÉ, oorlogsinvalidenlaan 40 à westende**

donne rapport de l'assemblée générale de propriétaires
qui a eu lieu samedi 06/08/2022 de 14h00 à 14h40
à location App.0001

agenda

Quorum Liste de présences à consulter chez le syndic.	# quotités	#
présent	1000.00	3
représenté par procuration	0.00	0
absent	0.00	0
total	1000.00	3

1. Composition du bureau

Président : M. Yassine Kabbaj
Comptage de voix : Mme Yvette Genon-Waiegner
Secrétaire : M. Frank Rouseré

2. Validité de l'assemblée

L'assemblée satisfait à la double majorité. Elle peut valablement délibérer et décider.

3. Rapport de l'assemblée du 14/8/2021

Il n'y a pas eu de remarques, ni d'ajouts sur le rapport.
Il est toutefois à notifier que
* le grenier de Mme Debusscher n'est pas encore vidé
* les épingles anti pigeon ne sont pas encore placées.

4. Examen, approbation et décharge des comptes

L'assemblée approuve le décompte 3 (1/6/21-15/6/22). Mme Debusscher ne l'approuve pas encore parcequ'elle communique ne pas encore avoir reçu.

5. Renouvellement du toit

Le renouvellement de la toiture a été commandé à dakweken Danny Lefevre en octobre 2019.
Le cout prévu est de 27.400 euro, l'argent prévu sur le compte réserve.
L'exécution était prévue en septembre 2020.
Puis au printemps 2021, ensuite cela était promis après l'été de 2021.
Suite à des imprévus, au printemps 2022, reporté à cause de la tempête Eunice à ...
(espèrent) septembre 2022.

6. Prolongation du mandat de syndic

L'assemblée renouvelle le mandat du syndic pour 1 an.

7. Divers

Le syndic s'occupera pour

- * vider le grenier de Mme Debusscher.
- * recoller les épingles anti pigeon sur les appui fenêtres au deuxième étage.
- * vider et nettoyer la cave de Mme Debusscher. Il y a probablement des pigeons (mort).

Veillez nous faire parvenir vos remarques éventuelles pour le 06/09/2022 au plus tard.

Quiconque se sent lésé par une décision peut, conformément à la loi, porter plainte auprès du juge de paix. Toutes les décisions deviennent définitives le 06/12/2022 sous réserve de plaintes fondées.

pour le syndic, Frank Rouseré

De l'information relevante de cette et précédente assemblées ets à consulter sur www.laplage.be/syndic/lensoleille.

